

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier, BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick, GALLIER François, GALLO Maxime.

Absents représentés

RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Guillaume MARTINEZ.

MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy a donné pouvoir à Christelle ETIENNE.

Absents

ROLAND Fabrice-Claude,

Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE

Délibération n° 2026/58 - ANNULATION D'UN TITRE ÉMIS À TORT – SUBVENTION FONDS VERT (RÉHABILITATION DU GYMNASE)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Vu la subvention attribuée au titre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation du gymnase,

Considérant que, lors de l'exercice 2025, un titre de recettes d'un montant de **278 781 €** a été émis à tort concernant ladite subvention,

Considérant que le montant réel du versement de la subvention s'élève à **266 966 €**,

Considérant qu'un nouveau titre a été émis pour le montant exact, sans que le titre initial erroné ne soit annulé, entraînant ainsi un doublon comptable,

Considérant la nécessité de régulariser la situation comptable en procédant à l'annulation du titre émis à tort,

Considérant que cette régularisation nécessite l'adoption d'une décision modificative,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**Décision modificative n°2**

COMMUNE DE TRAINOU - COMMUNE DE TRAINOU

DM n° 2 2026

INSEE 45327

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6815-0 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	278 781.00 €	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	278 781.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	278 781.00 €
D-1348-0 : Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	0.00 €	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	278 781.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	278 781.00 €	0.00 €	278 781.00 €
Total Général	557 562.00 €		278 781.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** l'annulation du titre de recettes d'un montant de **278 781 €** émis à tort au titre de la subvention du Fonds Vert ;
- **AUTORISE** la mise en œuvre de la décision modificative correspondante afin de procéder à cette régularisation comptable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 29 juin 2026,

Le Maire,



Aymeric PEPION

La secrétaire de séance,


Christelle ETIENNE

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 045-214503278-20260629-2026_58-DE

